

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 95 (1998)
Heft: 7

Rubrik: FSSA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles de la Fédération suisse : La conférence des vétérinaires cantonaux

Lors de la journée du 3 juin dernier avec les vétérinaires cantonaux à Berne, le président de la FSSA, Marco Bosia, a eu l'occasion d'exposer les difficultés rencontrées par les apiculteurs à la suite de pertes importantes dans les ruchers provoquées par la varroase. Une séance préalable avec les commissaires cantonaux à Liebefeld avait permis de mettre au point les revendications du monde apicole. Les demandes portent principalement sur l'harmonisation de la distribution des médicaments et des méthodes de lutte, une meilleure formation des inspecteurs de ruchers pour tout ce qui concerne les maladies des abeilles, ainsi qu'une recherche accrue de la part de la station de Liebefeld pour mieux comprendre les origines et les implications de cette épidémie. Ces demandes ont pour origine les pertes, parfois très conséquentes selon les régions de Suisse, dues à la varroase. Pour M. Bosia, il est important de s'orienter selon les dispositions européennes de lutte contre les épidémies puisque nous vivons dans un environnement européen. Comme l'a rappelé Josef Schmidt de l'Office vétérinaire fédéral (OVF), la varroase a été classée comme maladie à surveiller en 1995, puisque l'adhésion des apiculteurs n'était pas acquise pour mettre en place des mesures de lutte sur le plan national et qu'un traitement chimique systématique pouvait se révéler problématique. Actuellement, la varroase ne remplit plus les critères qui déterminent une épidémie. Les apiculteurs ont à leur disposition une large palette de mesures de lutte. « Si chaque apiculteur prend lui-même des mesures et des précautions, il peut minimiser les dégâts sur le plan économique » devait déclarer M. Schmidt. Les cantons peuvent soutenir les apiculteurs dans leur lutte contre la varroase, en encourageant par exemple la formation et le perfectionnement des inspecteurs de ruchers ou la distribution de médicaments.

Une meilleure information

En tant que président de la fédération suisse, Marco Bosia a constaté l'année dernière que les ruchers étaient en général affaiblis et non seulement en raison de la varroase. D'autres maladies, des viroses par exemple, ont été fréquemment détectées. Les maladies ne doivent pas être examinées une à une, même si l'ordonnance sur les épidémies a adopté cette approche isolée. C'est pourquoi il faut que les inspecteurs et les apiculteurs disposent de plus d'informations pratiques pour la prévention de la varroase, afin que d'autres maladies endémiques ne se répandent pas plus largement. Les pertes de ruchers sont estimées à 20 % en moyenne suisse, mais ces pourcentages sont nettement plus élevés dans certains cantons de Suisse occidentale, centrale et orientale. Les vétérinaires cantonaux devraient assister les inspecteurs de ruchers dans les cas difficiles, comme l'assainissement de ruchers abandonnés par exemple. Il existe aussi de grandes différences entre les cantons dans la lutte contre la varroase,



ce qui provoque une « contrebande » de médicaments non souhaitable. Les vétérinaires cantonaux ont rappelé que ce sont les apiculteurs eux-mêmes qui ont souhaité disposer d'une grande palette de moyens et de méthodes de lutte. L'harmonisation doit être un véritable souhait de la part du monde apicole. S'il s'avère inutile que les inspecteurs contrôlent chaque emplacement, un soutien dans des cas graves est souhaitable. Un retour aux dispositions antérieures de l'ordonnance sur les épizooties n'est pas imaginable a déclaré le vétérinaire cantonal des Grisons, M. Zindel, en rappelant que les communes avaient également une responsabilité dans les cas de ruchers abandonnés. Peter Fluri, de la section « Abeilles » de Liebefeld, a relativisé ces cas particuliers afin qu'on ne peigne pas inutilement le diable sur la muraille. Les méthodes de lutte non chimique contre la varraose et le rajeunissement des ruches rencontrent un grand intérêt auprès des apiculteurs en Europe. Le directeur de l'Office fédéral vétérinaire, Ulrich Kihm, a rappelé que la politique de l'Etat était de se retirer des tâches que les détenteurs d'animaux et les apiculteurs pouvaient eux-mêmes assumer, et ce pour des motifs financiers. Comme dans le domaine de la protection des animaux, on compte davantage sur l'initiative et la motivation propre des premiers concernés. Les vétérinaires cantonaux souhaitent que les apiculteurs prennent davantage conscience de leurs responsabilités sur le plan sanitaire, en instituant par exemple un service sanitaire pour les ruches, Selon M. Bosia, les sociétés d'apiculture seraient disposées à prendre en charge certains services et informations pour leurs membres en collaboration avec les cantons et la Confédération. Mais le passage à un nouveau système complètement libéralisé et autonome ne peut se faire d'un coup de baguette magique. C'est pourquoi le soutien des services vétérinaires cantonaux est nécessaire.

B. Lehnher, FSSA, Berne

COMMUNIQUÉ DE LA RÉDACTION

Délais rédactionnels

Le dernier délai pour la remise des documents, articles, convocations, communiqués, etc., est fixé au **6 de chaque mois précédent la parution de la revue.**

